

Eléments de corrigé

CORRIGE DOSSIER 1 : Fidélisation des salariés

- 1. communiquer aux salariés les avantages procurés par l'attribution de titres-restaurants et les incidences sur leur rémunération.**

De Maxime Varleot

A l'ensemble des salariés

Note d'information : mise en place des tickets restaurants

le 14 mai 2012,

Introduction : accroche et annonce du plan

Soucieux de votre bien-être, la direction a décidé de mettre en place des titres restaurants afin de répondre aux besoins de restauration des salariés pendant la journée de travail.

Quels sont les avantages pour les salariés ? Quel est l'impact sur la rémunération ?

1. Les avantages du titre restaurant

Le titre-restaurant est un titre de paiement remis par l'employeur aux salariés.

La valeur faciale retenue est de 7,50 euros. Cela permettra d'acquitter tout ou partie du prix du repas consommé.

La direction a décidé de prendre à sa charge 60 % de la valeur faciale du titre, soit 4,50 euros, d'où une hausse du pouvoir d'achat du salarié. Il restera 3 euros à la charge du salarié.

Ces titres peuvent servir à payer les repas dans les restaurants. Ils sont valables sur l'année civile.

Les salariés ont la possibilité d'échanger les titres gratuitement non utilisés contre un nombre égal de titres pour une période ultérieure.

Les titres sont utilisables sur toute la France métropolitaine les jours travaillés. Il est possible de s'en servir les dimanches et jours fériés s'ils sont travaillés.

Ces titres sont remboursables en cas de départ des salariés.

2. Les incidences sur la rémunération

Les titres-restaurant constituent une augmentation du pouvoir d'achat. Ils représentent un avantage en nature. A ce titre, la part à la charge du salarié, soit 3 euros multiplié par le nombre de titres figurera sur le (bas) bulletin de salaire en retenue.

En revanche, le complément de rémunération que représente les titres-restaurant sont exonérés de l'impôt sur le revenu et ne sont pas soumis à charges sociales salariales.

Conclusion : Complément de revenu significatif, le titre-restaurant offre la possibilité de profiter pleinement d'une pause déjeuner et de détente.

Maxime Varleot
Gérant

